



**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLIC / CONTRAT DE PARTENARIAT  
rapports d'activité 2008

**séance du jeudi 5 novembre 2009**

**Participants – Membres de la Commission**

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- M. Didier CHARTIER, Conseiller municipal délégué
- Mme Françoise COMBES, Conseillère municipale déléguée
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Christophe LEROY, Conseiller municipal délégué
- Mme Édith CALONNE, Conseillère municipale
- M. Alain ROUZIES, UFC que choisir
- M. Cédric LEBOURG, Jeune Chambre Économique de Rouen
- Mme Isabelle CHOPINET, fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- Mme Marie Thérèse FAURE, Union Départementale des Associations Familiales

**Autres participants :**

- Mme Christine RAMBAUD, Adjointe au Maire
- M. Robert FOUBERT, Adjoint au Maire
- M. Guillaume GRIMA, Adjoint au Maire
- M. Bernard PERCHET, Direction des Bâtiments
- M. Patrick MICHEL, Direction de la Tranquillité Publique
- Mme Hélène ROSSIGNOL, Direction de l'Accueil des Publics
- M. Michel DORBAIS, Direction des Espaces Publics et Naturels
- M. Franck INVERNIZZI, Direction des Espaces Publics et Naturels
- Monsieur Frédéric TREIZENEM, Direction Générale des Services
- M. Jean-Christophe BUAILLON, Direction des Affaires Juridiques
- Mme Sarah LEBOURG, Direction des Affaires Juridiques
- M. Sébastien GRANCHER, Direction des Affaires Juridiques

**Absents / excusés:**

- M. Jean-Michel BEREGOVOY, Adjoint au Maire
- M. Cyrille MOREAU, Conseiller municipal
- Association des Locataires de Rouen Habitat
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- Confédération Syndicale des Familles
- Comité pour la Promotion des Transports

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le jeudi 5 novembre 2009 afin d'examiner les rapports d'activité 2008 des délégations de service public et du contrat de partenariat.

## CHAMBRE FUNÉRAIRE – CRÉMATORIUM

- Madame Hélène Rossignol (Direction de l'Accueil des Publics) rappelle les principaux faits liés à la délégation de service public de la chambre funéraire :
  - le nombre de corps déposés est en baisse (-9 %), principalement en raison de la « concurrence » exercée par les chambres funéraires situées dans les communes avoisinantes
  - quelque soit la durée du séjour du corps dans la chambre funéraire, le tarif est identique (109 €).
  - le délai légal afin de procéder aux funérailles d'un défunt est de 6 jours. Ce délai est parfois dépassé lorsque le défunt est un indigent, en cas d'enquête policière, si des difficultés sont rencontrées pour retrouver la famille
  - les prestations rendues par le délégataire sont de très bonne qualité
  - pour des raisons démographiques, le délégataire préconise que le nombre de cases soit augmenté dans un proche avenir
- Madame Rossignol présente ensuite le rapport d'activité 2008 relatif au crématorium :
  - ➔ comme c'est le cas au niveau national, le nombre de crémations continue de progresser
  - ➔ les prestations rendues sont de qualité. Ainsi, la gestion de l'incendie qui a touché le crématorium en mars 2009 a permis que, compte tenu des circonstances, un minimum de désagrément affecte les familles. Cet incendie a eu pour origine une surchauffe de l'un des fours.

## CHAUFFAGE URBAIN

- Monsieur Bernard Perchet (Direction des Bâtiments) présente le rapport d'activité 2008 de la délégation de service public du chauffage urbain. A ce titre, outre le rappel des caractéristiques techniques de la chaudière au bois (puissance nominale, régime de température), les points suivants ont notamment été exposés :
  - ✓ le bois utilisé est soit du bois de récupération soit du bois provenant de l'élagage des arbres en ville ou de la taille des forêts
  - ✓ l'ancienne chaufferie « Sablière » reste à démolir
  - ✓ en 2008, la redevance s'est élevée à environ 7 500 €
  - ✓ le délégataire peut prospecter des particuliers ou des entreprises afin que ceux-ci soient raccordés à la chaudière au bois
  
- Suite à cette présentation, quelques éléments de discussion font l'objet de remarques :
  - La Commission met en évidence l'extrême technicité du rapport, le manque de commentaires et de vulgarisation du document. Il sera demandé au délégataire que les prochains rapports d'activité soient plus « accessibles » afin de faciliter leur compréhension.
  - Il est porté à la connaissance des membres de la Commission que certains locataires de Rouen Habitat résidant dans le périmètre couvert par la concession du chauffage urbain ont jugé insuffisant le niveau de chaleur diffusé dans leur habitation. Cette situation pourrait s'expliquer par une déperdition de chaleur liée à la vétusté des immeubles ou bien par la phase de transition entre le nouveau réseau de chaleur et l'ancien.
  - La Ville se rapprochera du délégataire et de Rouen Habitat afin de savoir si la baisse du prix de l'énergie générée par la mise en œuvre de la chaudière automatique au bois s'est répercutée sur les loyers, et selon quelles modalités.

## FOURRIÈRE DES VÉHICULES

- Monsieur Patrick Michel (Direction de la Tranquillité Publique) retrace les principales caractéristiques de l'activité de la fourrière en 2008 :
  - le nombre minimum de réquisitions fixé par le contrat a été atteint. Par conséquent, la Ville n'a pas versé de pénalités au délégataire
  - le chiffre d'affaires stagne en raison, notamment, de tarifs inchangés depuis 2002 et de la baisse du nombre d'enlèvements demandés par la Police Nationale ou les Tribunaux
  - dans le cadre de conventions distinctes du contrat de délégation le liant à la Ville, le délégataire intervient également sur le territoire de 21 autres communes
  - la Police Nationale fait de moins en moins procéder à des enlèvements de véhicules, au contraire de la Police Municipale

- Par ailleurs, il est indiqué à la Commission :
  - qu'a été conclu au premier semestre 2009 un avenant au contrat afin de diminuer le nombre minimum de réquisitions fixé par la convention de délégation
  - que va être conclu un avenant au Conseil Municipal prochain dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - ✕ modification du mode de calcul de la redevance. A ce jour, celle-ci est fonction des bénéfices réalisés par le délégataire. Désormais, elle comprend une partie fixe (2 000 €) et une partie variable qui sera calculée sur la base du chiffre d'affaires. Cette partie variable sera versée lorsque les tarifs, fixés par arrêté ministériel, seront révisés. Le montant estimé de redevance est de l'ordre de 12 000 €.
  - ✕ les usagers souhaitant se débarrasser de leurs véhicules hors d'usage pourront faire appel au délégataire pour un prix modique (10 €). Ces véhicules seront ensuite pris en charge par un épaviste.
  
- Suite aux questions formulées par la Commission, les points suivants sont précisés :
  - le jeudi est le jour de la semaine où le nombre d'enlèvement de véhicules est le plus important. Cette situation peut s'expliquer par le fait que ce jour là le trafic automobile est plus intense
  - dans le compte de résultat de la délégation, la décomposition du poste « eau et carburant », d'un montant de 22 900 € HT, est la suivante : 99 % pour l'essence et 1 % pour l'eau
  - le poste « honoraires » correspond aux règlements dus à un cabinet d'expertise automobile qui émet obligatoirement un avis sur le classement des véhicules restés en fourrière au bout de 3 jours. Ce classement est le suivant :
    - ✓ véhicule pouvant être restitué en l'état à son propriétaire
    - ✓ véhicule nécessitant des travaux indispensables, préalables à leur remise en circulation
    - ✓ véhicule déclaré hors d'état de circuler et voué à la destruction si, au bout des 10 jours suivants l'expertise, son propriétaire ne l'a pas récupéré

### **PARCS DE STATIONNEMENT**

- La Direction des Affaires Juridiques présente les rapports d'activité des parcs de stationnement en ouvrage.  
Les principaux éléments mis en évidence sont les suivants :

#### **Fréquentation**

- Concernant la fréquentation horaire, un seul parc a connu une hausse du nombre de visiteurs : le parking de la Bourse. Globalement, la fréquentation horaire a diminué de 3,6 % et les recettes afférentes ont baissé de près de 6 %.
- S'agissant des abonnements, seuls deux parcs ont vendu plus de cartes en 2008 qu'en 2007 : le Palais et la Gare. Dans l'ensemble, le nombre de cartes d'abonnement a diminué de 4,3 % et les recettes afférentes sont en baisse de 2 %.

### Tarifs

- 4 parcs de stationnement ont fait évoluer leur grille tarifaire : Palais, Pucelle, Hôtel de Ville et Bourse.
- Concernant ces 2 parkings, les dispositifs contractuels prévoyaient que les révisions de prix se traduisaient, pour un tarif donné, par une diminution de l'amplitude horaire accordée aux usagers. La Ville a fait procéder à une modification de ces dispositifs : désormais, lorsqu'il sera procédé à une révision de prix, les tarifs seront modifiés et les tranches horaires resteront inchangées.

### Contrat arrivant à échéance

- 2 parkings voyaient leur contrat arriver à échéance en décembre 2008 : les Emmurées et le Vieux Marché. Ces deux conventions ont été prolongées d'une année, la Ville souhaitant mener une réflexion sur le prochain mode de gestion de ces parcs. Dans le cadre de la prolongation d'une année du contrat de délégation du Vieux Marché, les clauses relatives au versement de la redevance ont été modifiées. Ainsi, en 2009, une redevance de 800 000 € a été perçue par la Ville.
- Les deux parcs précités, ainsi que celui de la Haute Vieille Tour, ont fait l'objet d'une remise en concurrence en 2009. Celle-ci ne s'est néanmoins pas faite dans le cadre d'une procédure de délégation de service public. En effet, désormais, ces 3 parcs seront sous la responsabilité de la Ville et confiés à des opérateurs au travers de marchés publics de prestations. Le Vieux Marché et la Haute Vieille Tour seront exploités par la Société d'Economie Mixte Rouen Park, les Emmurées par Vinci Park France.

## CONTRAT DE PARTENARIAT

• Messieurs Michel Dorbais et Franck Invernizzi (Direction des Espaces Publics et Naturels) présentent le rapport d'activité 2008 du contrat de partenariat.

Globalement, il est constaté que les obligations à la charge de Citéos sont respectées et les investissements se développent comme prévu. Quelques points complémentaires sont présentés :

- ◆ le planning de réalisation des prestations confiées à Citéos est contractuellement encadré. Ce n'est qu'à réception des équipements rénovés que le prestataire est rémunéré
- ◆ une gestion de l'éclairage public par points lumineux a été expérimentée. Toutefois, cette tentative ne s'est pas révélée totalement fructueuse et la gestion de l'éclairage public est désormais intégralement opéré à partir des armoires
- ◆ le bâtiment devant abriter le Poste de Contrôle et de Régulation du Trafic a été livré en décembre 2008
- ◆ 4 % des interventions visant à réparer un point lumineux défectueux sont réalisés hors des délais contractuels
- ◆ la Direction va se structurer de telle façon à ce que soit notamment assuré un suivi trimestriel des consommations d'énergie établi par le prestataire



• Monsieur Jean-Christophe Buillon (Direction des Affaires Juridiques) évoque l'audit commandé récemment par la Ville sur le contrat de partenariat. Cet audit, réalisé par le cabinet F.C.L., a notamment soulevé les problèmes suivants :

- l'existence d'imprécisions rédactionnelles, notamment sur la problématique de la fourniture d'énergie (prise en charge d'un éventuel surcoût par les parties lorsque le tarif de l'énergie sera dérégulé)
- l'incohérence juridique entre certaines clauses du contrat. Ainsi, celui-ci ne peut prévoir qu'il a une norme juridique supérieure à celle d'un règlement de voirie
- l'économie du contrat n'est pas équitable en faveur de la Ville sur certains points, tels que le partage éventuel des économies d'énergie

(Un tableau retraçant les engagements financiers de la Ville est annexé à ce compte rendu)



**ANNEXE :**

**Évolution prévisionnelle des loyers du Contrat de Partenariat Public Privé**

Milliers d'euros constants		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Récapitulatif annuel du budget la Ville</b>									
Total									
<b>Loyer financier (A) hors fonds de réserve</b>		<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Frais financiers TTC (fonctionnement)	13139,71		179,71	375,71	549,97	704,59	786,69	860,66	860,66
Loyers en cession de créances TTC (investissement)	36862,04		444,39	962,77	1 451,83	1 924,20	2 196,36	2 439,39	2 439,39
Loyers renouvellement TTC (investissement)	22368,86		2 288,86	2 965,03	2 571,87	2 282,96	1 914,28	856,91	682,30
	S/Total		2 912,96	4 303,51	4 573,66	4 911,75	4 897,33	4 156,95	3 982,34
Loyers Energie et maintenance TTC (prévisionnel) (fonctionnement)			1 507,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00
	TOTAL		4 419,96	6 113,51	6 383,66	6 721,75	6 707,33	5 966,95	5 792,34

Milliers d'euros constants		2015 à 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Récapitulatif annuel du budget la Ville</b>								
Total								
<b>Loyer financier (A) hors fonds de réserve</b>		<b>2015</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Frais financiers TTC (fonctionnement)	13139,71	860,66	860,66	860,66	215,16	0,00	0,00	0,00
Loyers en cession de créances TTC (investissement)	36862,04	2 439,39	2 439,39	2 439,39	609,85	0,00	0,00	0,00
Loyers renouvellement TTC (investissement)	22368,86	627,00	609,04	609,04	1 464,92	1 023,39	209,96	0,00
	S/Total	3 927,05	3 909,09	3 909,09	2 289,93	1 023,39	209,96	0,00
Loyers Energie et maintenance TTC (prévisionnel) (fonctionnement)		1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	301,00
	TOTAL	5 737,05	5 719,09	5 719,09	4 099,93	2 833,39	2 019,96	301